



Rémunération des traducteurs littéraires

146 traducteurs
ont répondu à l'enquête
lancée par l'ATLF
au mois de juin 2011.
Cela représente
un échantillon de 486
contrats signés au cours
de l'année 2010.

Montants bruts en euros
par feuillet de texte après traduction,
sauf mention contraire

Fourchette de la moyenne
pour le feuillet traditionnel
de 25 lignes de 60 signes

ÉDITION

Anglais	19,00	à	21,00
Allemand, Italien, Espagnol	21,50	à	22,50
Autres langues	22,00	à	24,00
Français vers autre langue	26,00	à	28,00

AUDIOVISUEL

Audiovisuel	28,00	à	30,00
Sous-titrage	2,00	à	3,50

Minima/maxima relevés (1 réponse à chaque fois). **Édition** : • anglais : 10/46 € • allemand, italien, espagnol : 10/30 € • autres langues : 13,50/35 € • français vers autres langues : 15/57 €.

En cas de rémunération basée sur un comptage informatique par tranche de 1 500 signes, il convient, pour conserver un tarif équivalent au feuillet traditionnel, de majorer le nombre total de signes de 15 à 30 % selon la nature des textes.

L'usage, confirmé par le Code des usages de la traduction littéraire, veut que la rémunération des traductions littéraires commandées par les éditeurs fasse l'objet d'un « à-valoir sur droits d'auteur proportionnels dont le montant (...) dépend notamment de la longueur

et de la difficulté de la traduction, ainsi que de la compétence et de la notoriété du traducteur ».

En l'absence d'accords contractuels sur le niveau de cette rémunération, l'Association des Traducteurs Littéraires de France publie

et diffuse, chaque année, des statistiques établies sur la base d'une enquête effectuée auprès de ses adhérents.